



CEGEMI - UCB Règlement d'ordre intérieur Code éthique

Les membres du CEGEMI et de ses différents organes (Conseil de Direction et Conseil Scientifique) s'engagent à adhérer aux principes éthiques suivants¹ :

Principe 1. Ne pas nuire

La première obligation éthique des membres du CEGEMI est de ne pas faire du mal. Avant d'organiser une recherche ou une autre activité, les membres du CEGEMI doivent réfléchir aux façons dont l'activité ou la recherche pourraient causer du mal à des parties prenantes. Parmi les préjudices les plus graves à éviter, il y a l'atteinte à la dignité et au bien-être corporel et matériel, en particulier dans le cas des populations vulnérables. Les membres doivent également réfléchir aux conséquences involontaires potentielles et aux impacts à long terme.

Principe 2. Respecter la confidentialité

Les membres du CEGEMI ont l'obligation de protéger et de respecter la confidentialité des données, conforme avec la politique de gestion des données. Lorsqu'ils/elles effectuent des recherches, les membres doivent garantir la confidentialité, l'intégrité et la protection de leurs données et de leurs sources. Ils/elles doivent s'assurer que les données ne seront pas utilisées à des fins non autorisées. Lors de la publication, les membres sont soumis aux principes éthiques qui guident toute conduite scientifique. Ils/elles ne doivent pas plagier, ni fabriquer ou falsifier des preuves ou déformer sciemment des informations ou leur source. Toutefois, il existe des situations dans lesquelles les données peuvent être modifiées de façon minimale (par exemple par l'utilisation de pseudonymes) ou généralisées, afin d'éviter l'identification de la source, de protéger la confidentialité et de limiter l'exposition aux risques.

Principe 3. Obtenir le consentement éclairé

Lorsque des données sont obtenues auprès des individus ou de groupes de personnes, les membres du CEGEMI doivent obtenir un consentement volontaire et éclairé sous forme écrite ou orale. Le consentement volontaire et éclairé fait généralement partie du processus de recherche ou de consultation, et implique un dialogue permanent avec les individus et les groupes concernés. Il implique de fournir des informations suffisantes et transparentes sur les objectifs de la recherche ou

¹ Ces principes ont été conçus sur la base du code d'éthique de l'American Anthropological Association, du Conseil de la recherche économique et sociale du Royaume-Uni et du Conseil européen de la recherche. Certaines formulations ont été littéralement copiées, tandis que d'autres ont été adaptées à notre centre spécifique :

<https://www.americananthro.org/LearnAndTeach/Content.aspx?ItemNumber=22869&navItemNumber=652> ;
<https://esrc.ukri.org/funding/guidance-for-applicants/research-ethics/our-core-principles/> ;
https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/fp7/89867/social-sciences-humanities_en.pdf.

de la consultation et les résultats attendus, et de clarifier les attentes. Il implique également pour les chercheurs de s'abstenir de faire des fausses promesses, d'exercer des pressions ou d'acheter les consciences des informateurs dans le but de les déterminer à collaborer.

Principe 4. Protéger l'autonomie, le bien-être, la sécurité et la dignité

Les membres du CEGEMI ont l'obligation de protéger, dans la plus large mesure possible, l'autonomie, le bien-être, la sécurité et la dignité de tous les groupes et individus avec lesquels ils interagissent. Lorsqu'ils/elles travaillent dans des lieux à haut risque, ils/elles doivent examiner attentivement tous les risques potentiels (y compris les risques sécuritaires, politiques, sanitaires et sociaux) et concevoir des stratégies pour prévenir et atténuer ces risques. Ils doivent également entretenir des relations professionnelles et respectueuses avec leurs collègues. Ils doivent reconnaître comme il se doit toutes les contributions à leurs recherches, leurs écrits et autres activités connexes, et rémunérer équitablement les contributeurs pour toute aide qu'ils apportent.

Principe 5. Liberté d'expression

Le CEGEMI est un centre de recherche à l'Université Catholique de Bukavu (UCB) avec ses propres statuts. Le centre opère sous les auspices de l'UCB et se conforme à toutes les règles en vigueur. Il peut aussi conclure des contrats avec des bailleurs externes pour l'exécution des projets spécifiques. Les membres doivent se sentir libres de s'exprimer et de communiquer les résultats de leurs recherches, aussi longtemps qu'ils ne mettent pas en danger des personnes ou des groupes de personnes, et à condition que leurs résultats soient fondés sur des recherches solides, et exécutés conformément aux bonnes pratiques méthodologiques.